Le système du secret bancaire

Définition

Le secret bancaire est l'obligation de secret professionnel auquel est tenu le banquier qui bénéficie d'informations confidentielles dans l'exercice de sa profession, quelles que soient les circonstances dans lesquelles ces informations sont recueillies.

France

- Restrictions au secret bancaire
  - article L. 511-33 du Code monétaire et financier
  - Certaines administrations
    - Administration fiscale
    - Services des douanes
    - Banque de France
    - Commission bancaire
    - AMF
  - La justice
    - Procédure pénale
  - TRACFIN
    - Cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Suisse

- Restrictions plus rares
  - Article 47 de la loi fédérale sur les banques et caisse d'épargne
  - La justice
    - Procédure pénale
  - Administration
    - FINMA
- Échanges avec les autres pays
  - Procédure fiscale
    - Assistance administrative
  - Procédure pénale
    - Entraide judiciaire

Les réformes de François Hollande

- Suite à l'affaire de Jérôme Cahuzac
- Indépendance de la justice
  - Réforme conduite dès cet été
- Projet de loi concernant les conflits d'intérêts
  - Visant à la publication et le contrôle de tous les patrimoines
  - Les élus condamnés pénalement pour fraude ou corruption seront interdits de tout mandat public

Convention de l'OCDE en matière fiscale

- Approuvée au G20 de Berlin en 2004
- Favoriser la coopération internationale
- Lutter contre l'évasion fiscale
- Limiter le secret bancaire
- Résultats
  - 2009: 200 accords d'échanges de renseignements fiscaux ont été signés
  - 100 conventions fiscales alignées sur la norme du modèle
- Liste Noire
  - *Dressée lors du sommet de Londres en 2009*
  - Costa Rica
  - Malaisie
  - Philippines
  - Uruguay